



Strasbourg, le 16 juin 2025

CDL-PL-PV(2025)002syn
Or. angl.

COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT
DU CONSEIL DE L'EUROPE
(COMMISSION DE VENISE)

143^e SESSION PLENIERE
en ligne, 13-14 juin 2025

CARNET DE BORD

La Commission de Venise :

- a tenu un échange de vues avec M. Ernesto Muñoz, Sous-secrétaire à la Justice, ministère de la Justice et des Droits de l'Homme du Chili, et a adopté l'avis sur les projets d'amendements constitutionnels relatifs au pouvoir judiciaire du Chili, précédemment examiné par les sous-commissions sur le pouvoir judiciaire, sur l'Etat de droit et sur l'Amérique latine lors de leur réunion conjointe du 12 juin 2025 ;
- a tenu un échange de vues avec M. Remi Bénard, chargé de mission pour les affaires étrangères et la défense, Secrétariat général du gouvernement **français**, et a adopté l'avis final sur l'article 49.3 de la Constitution française ;
- a tenu un échange de vues avec M. Patrick Saint-Hilaire, Président du Conseil électoral provisoire de la République d'**Haïti**, et a adopté l'avis sur le projet de décret référendaire d'Haïti, précédemment approuvé par le Conseil des élections démocratiques lors de sa réunion du 6 juin 2025 ;
- a tenu un échange de vues avec M. Róbert Répássy, Secrétaire d'Etat, ministère de la Justice de **Hongrie** et a adopté :
 - L'avis sur les amendements constitutionnels et législatifs concernant les conditions requises pour être nommé procureur général et juge de la Cour constitutionnelle, ainsi que la nomination et la retraite des juges en Hongrie ;
 - L'avis sur la loi LXXIX de 2024 de la Hongrie portant amendement de certaines lois en matière d'élections, précédemment approuvé par le Conseil des élections démocratiques lors de sa réunion du 6 juin 2025 ; et
 - L'avis sur certaines dispositions de la loi XVII de 2024 de la Hongrie concernant le pouvoir du ministre de la Justice d'avoir accès aux décisions judiciaires et aux décisions du ministère public ainsi qu'à des documents connexes, examiné précédemment par les sous-commissions sur le pouvoir judiciaire, sur l'État de droit et sur l'Amérique latine lors de leur réunion conjointe du 12 juin 2025 ;
- a tenu un échange de vues avec M. Mihai Gheorghieș, Conseiller principal, Commission des affaires juridiques, des nominations et des immunités, Secrétariat du Parlement de la **République de Moldova**, et a adopté l'Avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction Générale Droits humains et Etat de droit (DGI) du Conseil de l'Europe sur le projet de loi relatif au mécanisme de traitement des affaires de corruption et des affaires liées à la corruption (anciennement projet de loi sur le système judiciaire anti-corruption) de la République de Moldova, précédemment examiné par les sous-commissions sur le pouvoir judiciaire, sur l'Etat de droit et sur l'Amérique latine lors de leur réunion conjointe du 12 juin 2025 ;
- a tenu un échange de vues avec Mme Liliana Nicolaescu-Onofrei, Présidente de la Commission parlementaire de la culture, de l'éducation, de la recherche, de la jeunesse, des sports et des mass média de la République de Moldova, et a adopté l'avis sur les réformes législatives relatives à la régulation des mass media : le projet de loi sur les mass média, le projet de loi modifiant le Code des services de médias audiovisuels, et le projet de loi modifiant la loi sur la publicité de la République de Moldova, précédemment examinés par les sous-commissions sur la justice constitutionnelle et sur les droits fondamentaux lors de leur réunion conjointe du 12 juin 2025 ;

- a tenu un échange de vues avec M. Gungaa Bayasgalan, juge en chef de la Cour constitutionnelle de **Mongolie**, et M. Odonkhoo Munkhsaikhan, juge de la Cour constitutionnelle de Mongolie, et a adopté l'avis sur les projets de loi relatifs à la Cour constitutionnelle (Tsets) et à la procédure de la Cour constitutionnelle de Mongolie, précédemment examinés par les sous-commissions sur la justice constitutionnelle et sur les droits fondamentaux lors de leur réunion conjointe du 12 juin 2025 ;
- a tenu un échange de vues avec M. Bojan Božović, Ministre de la Justice du **Monténégro**, et a adopté l'Avis sur certaines questions relatives à la procédure de cessation anticipée du mandat des juges de la Cour constitutionnelle pour cause de limite d'âge au Monténégro, précédemment examiné par les sous-commissions sur la justice constitutionnelle et sur les droits fondamentaux lors de leur réunion conjointe du 12 juin 2025 ;
- a tenu un échange de vues avec Mme Jelena Pejović, directrice générale par intérim de la direction de l'administration de l'État, ministère de l'Administration publique du Monténégro, et a adopté l'avis sur les suites données à l'avis sur le projet de loi sur le Gouvernement du Monténégro ;
- a tenu un échange de vues avec Mme Nikolina Mikeska Kostadinovska, chef d'unité, ministère de la Justice de **Macédoine du Nord**, et a adopté l'avis sur le projet de loi sur le Conseil judiciaire de Macédoine du Nord, précédemment examiné par les sous-commissions sur le pouvoir judiciaire, sur l'État de droit et sur l'Amérique latine lors de leur réunion conjointe du 12 juin 2025 ;
- a adopté le **mémoire *amicus curiae* pour la Cour interaméricaine des droits de l'homme sur la démocratie** en tant que droit humain, comme moyen de développement social, politique et économique et l'exercice effectif des droits humains, ou les deux ;
- a approuvé le mémoire adressé à la Commission constitutionnelle de la Chambre des Lords du **Royaume-Uni** en rapport avec son enquête sur l'Etat de droit, précédemment publié le 14 mai 2025 conformément au Protocole sur la préparation des avis urgents de la Commission de Venise ;
- a décidé de demander l'autorisation de présenter **une tierce intervention** devant la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire GYLA et autres c. Géorgie (n° 31069/24) ;
- a chargé la Secrétaire de répondre à la demande du Comité des Ministres de fournir des informations pour préparer sa réponse à la Recommandation 2292(2025) sur l'ingérence étrangère : une menace pour la sécurité démocratique en Europe ;
- a été informée des suites données à l'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur les amendements constitutionnels du 30 juillet 2020 et au Code électoral du 5 octobre 2020 de **l'Albanie** ; du mémoire *amicus curiae* sur certaines questions relatives à la loi sur la confiscation des biens d'origine illicite de **l'Arménie** et de l'avis sur le projet de loi n°08/L-121 sur le Bureau d'Etat pour la vérification et la confiscation des avoirs injustifiés du **Kosovo** ;
- a élu, conformément à l'article 6, paragraphe 1bis du règlement intérieur révisé de la Commission, les cinq membres du **Comité de Sages** proposés par le Bureau élargi pour préparer les élections de décembre 2025 ;
- a été informée des résultats et des conclusions de la réunion du **Conseil des élections démocratiques**, tenue le 6 juin 2025 ;

- a désigné M. Srdjan Darmanović, membre au titre du Monténégro, comme **candidat au poste de vice-président du Conseil des élections démocratiques** lors des élections qui se tiendront en octobre 2025 ;
- a été informée de sa participation, en tant que conseillère juridique, aux **missions d'observation électorale** de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ;
- a été informée des résultats et conclusions des **conférences** suivantes : la 20e **Conférence européenne des administrations électorales sur la stabilité du droit électoral**, 15-16 avril, Vilnius, Lituanie ; le **séminaire international** sur « Sécurité juridique et qualité de la loi : Concepts, enjeux et perspectives comparées », 6-7 mai, Rabat, Maroc ; et la **conférence internationale** « La Commission de Venise 1990-2025. Bilan de 35 ans de démocratie par le droit », 15-16 mai, Milan, Italie ;
- a tenu un échange de vues avec des représentants du **Comité des Ministres, de l'Assemblée parlementaire** et du **Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe** ;
- a confirmé les dates des prochaines sessions plénières comme suit : 9-10 octobre 2025 ; 12-13 décembre 2025 ; 6-7 mars 2026 ; 12-13 juin 2026 ; 9-10 octobre 2026 ; 11-12 décembre 2026 ;
- a confirmé que la **célébration du 35^e anniversaire de la Commission** aura lieu à Venise le 11 octobre 2025.

Les avis pour le Monténégro et la Macédoine du Nord ont été préparés au titre du [mécanisme de coopération en matière d'expertise](#) dans le cadre du programme conjoint UE/CdE intitulé « [Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie](#) », cofinancé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe. Les avis pour la République de Moldova ont été préparés au titre du [mécanisme de réponse rapide \(QRM\)](#) dans le cadre du programme conjoint UE/CdE « [Partenariat pour la bonne gouvernance](#) », cofinancé par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe.